

COMDALO : Gestionnaires débutants

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » ou suivre le lien mentionné à la rubrique "Identification des formations"

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Si vous n'avez pas accès à l'inscription en ligne, contactez le chef de projet du CVRH concerné

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :

<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

OÙ ?

Cette formation se déroulera dans les CVRH de Nancy et Paris en 2022

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/PH1

chef de projet :

Oussama BOUDINAR

01 40 81 90 98

oussama.boudinar@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des affaires générales :

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

vos contacts aux CVRH

les noms et coordonnées des chef(fe)s de projet figurent sur la page

« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

les objectifs de la formation

- Permettre aux agents disposant du profil « gestionnaire » de savoir comment gérer les dossiers Dalo dans Comdalo, depuis leur réception par le secrétariat de la commission de médiation jusqu'au relogement ou à la sortie du dispositif Dalo
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des données collectées dans l'infocentre InfoDALo, outil statistique à disposition des services en charge du Dalo en DDI, ainsi que des services Habitat-Logement des Dreal

et, par voie de conséquence,

- Participer à la consolidation des statistiques et tableaux de bord aux niveaux départemental, régional et national auxquels tous les utilisateurs d'InfoDALo peuvent accéder.

le public concerné

- Les nouveaux gestionnaires mais aussi les gestionnaires utilisant ponctuellement l'application
- Toutes les personnes intervenant dans la procédure DALO (secrétariat, instruction, relogement, contentieux REP), qu'elles appartiennent à des services de l'Etat (DDETS(PP), DDT(M), DEAL, Préfecture,...) ou à un organisme prestataire auquel le secrétariat et/ou l'instruction a été délégué (ADIL, CAF,...)
- Les agents des DREAL et des DREETS en charge du pilotage des politiques sociales du logement

les pré-requis

- Avoir une connaissance générale de la problématique du droit au logement opposable
- Avoir une bonne connaissance de la procédure de recours auprès de la commission de médiation DALO et des suites à donner
- Utiliser Comdalo depuis au moins 2 mois

IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
CVRH concerné : NANCY Chef de projet : Anabelle BEAUCORAL Téléphone : 03 83 80 46 26 Courriel : anabelle.beaucoral@developpement-durable.gouv.fr	Dates de la formation : 4 et 5 avril 2022 Dates limite d'inscription : 9 mars 2022 Lieu de la formation : Abbaye des Prémontrés – 54700 PONT-A-MOUSSON Pour vous inscrire : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24455
CVRH concerné : PARIS Chef de projet : Florence CORDIER Téléphone : 06 99 02 60 21 Courriel : florence.cordier@developpement-durable.gouv.fr	Dates de la formation : 21 et 22 avril 2022 Dates limite d'inscription : 25 mars 2022 Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS Pour vous inscrire : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24417

CONTEXTE

Comdalo est une application informatique constituant un outil de gestion et de suivi des recours devant la commission de médiation départementale.

Cet outil apporte une aide en termes de réalisation des tâches du secrétariat [édition des courriers (accusé de réception, demande de pièces obligatoires,...), édition des fiches individuelles de synthèse, de l'ordre du jour, du procès verbal et des décisions] et de suivi des délais.

La formation des gestionnaires débutants de Comdalo vise à permettre aux agents disposant du profil « gestionnaire » de savoir comment gérer les dossiers Dalo dans Comdalo, depuis leur réception par le secrétariat de la commission de médiation jusqu'au relogement ou à la sortie du dispositif Dalo.

Les points suivants seront abordés durant la formation :

A partir de cas concrets, présentation et utilisation des différentes fonctionnalités du profil « gestionnaire » de l'application Comdalo selon la chronologie de la procédure Dalo :

- enregistrement de formulaires,
- édition des accusés de réception et/ou courrier de demande de pièces obligatoires,
- affectation des dossiers à une commission,
- saisie des décisions,
- saisie des relogements et des sorties du dispositif Dalo.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Christophe HENRIET (SG/SNUM/PNM)

Programme :

De la réception du recours à son passage en commission

- Présentation du SI Logement : applications, acteurs, outils et procédures
- Présentation de Comdalo : connexion via Cerbère, navigation, profils et fonctionnalités
- Création manuelle et assistée (appel à Numéro Unique) de dossiers de recours DALO
- Examen de la complétude et édition des accusés de réception (AR classique et/ou « courrier d'incomplet »)
- Conclusion de l'instruction et affectation des dossiers à une commission
- Export de l'ordre du jour de la commission (tableau « TR ») et des fiches de synthèse

Du passage en commission au relogement ou à la sortie du dispositif

- Consultation des alertes (page d'accueil)
- Recherche de dossiers
- Saisie et/ou import (tableau « TR ») des décisions rendues par une commission
- Mise à jour (corrections éventuelles) et édition des décisions pour notification aux requérants avec courrier d'accompagnement
- Edition du PV et des listes à destination du préfet et des collecteurs du 1%
- Suivi des offres de relogement (acceptation, refus, bénéficiaire plus à reloger)
- Consultation des listes de demandeurs radiés dans NU pour attribution (page d'accueil)
- Saisie d'un recours gracieux (dépôt du RG, accusé de réception)
- Saisie d'un contentieux pour excès de pouvoir (dépôt du REP, résultat du jugement du TA)
- Retrait de dossier - Retrait de décision